

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRETE de circulation
Rue de la 11^{ème} DBB – Vassy 14410 VALDALLIERE

Le Maire de VALDALLIERE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant l'éboulement d'une partie de la cheminée d'un immeuble privé au 18 rue de la 11^{ème} Division Blindée Britannique, Vassy 14410 Valdallière, il y a lieu de mettre en place un périmètre de sécurité avec interdiction de cheminement piéton et de la circulation aux abords de l'incident afin d'y assurer la sécurité des usagers.

Article 1^{er}

Mise en place d'un périmètre de sécurité avec interdiction du cheminement piéton et de la circulation sur la voie aux abords de l'incident.

Article 2

La circulation des piétons et des véhicules est **INTERDITE** sur l'ensemble de la voie du n°10 au n°20 rue de la 11^{ème} Division Blindée Britannique jusqu'à la réalisation de la mise en sécurité de l'ouvrage.

Une déviation sera possible par la rue du Canal puis vers la route d'Aunay-Sur-Odon.

Article 3

Mise en place par les services techniques de Valdallière, de la signalisation temporaire de chantier.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services de Valdallière

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie

Les services techniques de Valdallière

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Valdallière, le 22 janvier 2024

Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

